



Pension alimentaire et droit parental

Par **ethan12**, le **04/07/2012 à 12:35**

Bonjour,

Mon ex compagne ma quitté et emmené les enfant de 2ans et 3ans avec dans le nord de la france. Elle ne veut pas passé devant un juge, ni de pension alimentaire, elle me dit que je peut voir les enfants quand je veut en sachant que je pourrai que monter dans sa région pour la mi septembre. Elle me donne des nouvelles des enfants et me les passes au téléphone, mais je sais pas quoi faire et à quoi m'attendre réellement.

Est ce que je risque de perdre mes droits ou autres.

Par **Tisuisse**, le **04/07/2012 à 12:52**

Bonjour,

Avez-vous reconnu vos enfants ? portent-ils votre nom ?

Par **ethan12**, le **04/07/2012 à 12:57**

Oui je les ai reconnus et ils portent mon nom.

Par **Tisuisse**, le **04/07/2012 à 13:03**

S vous voulez n'avoir aucun problème pour voir vos enfants, que ce soit dans l'immédiat ou plus tard, vous avez tout intérêt à faire fixer les droits de façon officielle. C'est le Juge aux Affaires Familiales qui prendra la décision que chacun devra respecter.

Par **ethan12**, le **04/07/2012** à **13:08**

D'accord donc je vais voir un avocat pour mettre une prossedure en place. bon ben je vous remerci.